# L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 8 JUIN 1846.


*PUBLIÉ PAR*
**MAGNE & WEISSE.**
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
Journal [illegible], une année d'avance ... $12
[illegible] de la Campagne, de trois fois par semaine, une année d'avance ... $5

Gatois ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit une semaine avant l'expiration.

ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, coûteront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.


## OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'**Abeille**, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de **UNE PIASTRE** pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.

Nlle Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat

A VENDRE.—Le vapeur WAVERLY, ses agrès, meubles et apparaux, le tout en bon état, faisant maintenant les voyages des At[illegible]. [illegible] Pour plus amples informations s'adresser à JOHN HALL, 4, Front Levée.

**POUR LA BALIZE** et les ports intermédiaires. Le steamer MUSIC, capitaine [illegible] Martin. [illegible] JAMES LAROSE, 71 Vieille Levée.

**Pour Mandeville, Madisonville et Covington.**
PAQUEBOT RÉGULIER
Le vapeur neuf SULTAN, capitaine J. W. Holmes [illegible]
J. F. BERTHIER & Co., Agents, 31 Vieille Levée.

A VENDRE. Le vapeur PATRICK HENRY [illegible]
JOHN HALL, Agent des propriétaires.

Le vapeur de J. W. SCOTT, ayant acheté le vapeur BELLE CREOLE, [illegible] BAYOU SARA [illegible]
La Belle Créole [illegible]
La BELLE CREOLE, attera positivement [illegible]

BATEAU DE LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET BAYOU SARA.
ARRANGEMENT POUR LE PRINTEMS ET L'ÉTÉ.
BATEAU A VAPEUR CLINTON, Capt. BAIRD.
[illegible]
W. H. AVERY.

BUREAU DE REMORQUE ET D'ENTREPRISE, No. 62, Vieille Levée, près l'encoignure St. Louis.
On se charge à ce bureau de faire remorquer des bâtiments allant de et venant à la mer, [illegible] soit au rabais [illegible] par des steamers [illegible]
ROBERT MURPHY, No 62, Vieille Levée.

**PAQUEBOT POUR LAFOURCHE.**
Le steamer FAME, capitaine A. Dugas, [illegible]
BRAUD & LANDRY, 31 Bienville.

**POUR NEW-YORK.** [illegible]
J. W. STANTON & Co., [illegible] Magasin et Lafayette.

**POUR NEW-YORK.**—Le navire PLATINA, [illegible]
J. P. WHITNEY & Co., 73 Camp.

**POUR NEW-YORK.**—Le navire OSWEGO, capt. Johnson, [illegible]
JAMES E. WOODRUFF, 60, Camp.

**POUR BOSTON.**—Le brick PLYMOUTH, [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

**POUR LA HAVANE.**—Le paquebot T. STREET, [illegible] B. McConnell [illegible]
REYNAUD, CUCULLU & Co., 34 Tchoupitoulas.

**POUR LE HAVRE.**—Partant le 20 juin. Le beau trois-mâts VESTA, capitaine O. [illegible]
JENKINS & TIGLER, 7 Royale.

**POUR LE HAVRE.**—Le navire-paquebot CHATEAUBRIAND, capt. Laborde, [illegible]
A. MOLIER, rue St. Louis,
JENKINS & TIGLER, 7, Royale.

**POUR LE HAVRE.**—Le navire ALES[illegible], partira sous peu. [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

**POUR LE HAVRE.**—Le navire LEODES, capitaine Robbins, partira sous peu. [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

**POUR VENISE.**—Le navire PERSIAN, [illegible] Roberts, partira sous peu. [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

**POUR LE HAVRE.**—Le navire EMPEROR, [illegible] Brown, partira sous peu. [illegible]
Fx. PERRET, 38, Bienville,
L. H. GALE, 93 Commune.

**POUR LIVERPOOL.**—Le navire LUCY, [illegible]
LEVI H. GALE, 93 Commune.

**POUR LIVERPOOL.**—Le navire ASHLAND, [illegible] Walcutts, partira sous peu. [illegible]
LEVI H. GALE, 93 Commune.

**POUR LIVERPOOL.**—Le navire CLAIBORNE, [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

**POUR LIVOURNE.**—Passage seulement. La barque SHANNON, capitaine Newell, partira [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

**POUR LIVERPOOL.**—Le navire OHIO, [illegible] Bird, partira sous peu. [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

[illegible] LA TOURTERELLE, [illegible]
CHARLES DUFOUR.

Le navire YAZOO, capitaine Watling, de New-York, est en décharge devant en face de l'hôtel de la Monnaie. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises à la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

CHANGEMENT DE DOMICILE.—L'agence de la Banque de Charleston, Caroline du Sud, a été transportée du No. 39 au No. 55, rue du Canal. 7 mai

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
5 Juin 1846.

Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $4 [illegible] par baril, les boulangers donneront, conformément au tarif, [illegible] onces de pain pour 10 cents, pendant la semaine, à partir de lundi, 8 juin.

Les pains de seconde qualité ou de trois pour 10 cents pèseront vingt cinq pour cent en sus, c'est-à-dire 52 onces.

A. D. CROSSMAN, Maire.

SUCRE HAVANE—[illegible] caisses sucre en débarquement du brick Tili, à vendre par [illegible] 48 Gravier

CAFE HAVANE—144 sacs café [illegible] en débarquement du brick Tili, à vendre par [illegible]

NOIR D'IVOIRE—30 barils, à vendre par [illegible] L. CANTREL.

BOIS DE CAMPECHE—70 tonneaux bois de Campêche en débarquement du brick Orléans et à vendre par BERTRAND & SIMOS, Encoignure Royale & Bienville.

PERDU—De la rue de l'Esplanade à la rue St. Louis, un BINOCLE en or. Celui qui le rapportera chez le soussigné, recevra une récompense libérale.
C. SCHMIDT, [illegible] Royale, entre St. Louis et Conti.

TABAC DE [illegible] Ahajo—[illegible], à vendre par HEPBURN & TURNER, No. 11, [illegible]

CHANGE sur Bordeaux ou Paris, à vendre par CHAS. DU[illegible]

## NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 8 JUIN 1846.

DESSEINS DE L'ADMINISTRATION.—L'*Albion* de New-York avait fait observer qu'une levée de 50,000 hommes pourrait causer de l'ombrage à l'Angleterre et compromettre le maintien de la paix entre cette puissance et les Etats-Unis. L'*Union* de Washington répond à ce journal que ses craintes sont nullement fondées, puis elle ajoute: "Nous entendons conduire la guerre contre le Mexique avec toute la vigueur possible. Nous pouvons avoir besoin de vingt-cinq mille volontaires, ou même davantage, pour frapper des coups qui puissent forcer notre adversaire à la paix. Nous envahirons son territoire; nous saisirons ses forteresses; *nous prendrons même sa capitale*, s'il n'y a pas d'autre moyen de l'amener à conciliation."

J'espère que c'est là parler. Mais est-ce là une manifestation *tout à fait officielle*. On doit le souhaiter. C'est la marche qu'a recommandée la presse de presque toutes les parties de l'Union. Il est fort à désirer que la guerre soit courte. Pour en assurer la prompte terminaison, il faut agir énergiquement. Ne laissons pas à l'ennemi le temps de respirer; il faut l'accabler avant qu'il ait eu le temps de se reconnaître. C'est le moyen d'amener la paix après une courte campagne. S'y prendre autrement, ce serait vouloir poursuivre les hostilités pendant de longs mois, qui sait? pendant des années peut-être. Ce serait sacrifier nos véritables intérêts.

LE GÉNÉRAL TAYLOR.—Presque tous les journaux parlent dans les termes les plus flatteurs des dépêches du général TAYLOR. Ce sont véritablement des modèles de concision et de clarté. Elles donnent une idée du caractère de l'homme lui-même, et des qualités qui le distinguent: on y sent une tête froide et un cœur inébranlable. Il annonce qu'il va probablement rencontrer les Mexicains, et il ajoute simplement: "Quelque soit leur nombre, je les combattrai." Pas un mot de plus. Point de phrase, nulle forfanterie; et l'on sait comme il a tenu cette promesse digne d'un Spartiate et par la forme et par le fond.

Le récit des combats du 8 et du 9 a le même caractère de simplicité et de calme grandeur: c'est à peine si le général s'y félicite du succès, il raconte les faits nettement, brièvement, sans ambage; il semble qu'il ait fait la chose la plus simple et la plus naturelle; mais en même tems il rend dignement justice à ceux qui ont si bravement exécuté ses ordres. Certes il lui eut été bien permis d'en agir autrement et de tirer quelque vanité des beaux avantages que venaient de lui conquérir son habileté et sa valeur. Non, il aime mieux laisser aux autres le soin de lui rendre justice. Pour lui, il n'a rien fait que son devoir.

C'est un phénomène assez rare dans notre siècle qu'une pareille simplicité pour qu'on la signale et qu'on en tienne compte. La bravoure et le talent militaire sont le partage de la plupart des hommes de guerre; mais quel prix acquièrent ces qualités lorsqu'elles sont jointes, comme dans le général TAYLOR, à la plus noble simplicité! Il n'y a rien d'extraordinaire qu'un pareil homme ait conquis si promptement la confiance, l'affection et l'admiration de ses soldats, qui ne sont en ceci que les échos du pays tout entier.

REVUE COMMERCIALE.—Le sixième numéro de la "Revue Commerciale du Sud et de l'Ouest" que publie M. de Bow, vient de paraître. Il est digne de ceux qui l'ont précédé, par la variété et le mérite des articles qu'il renferme. On y remarque, entre autres, quelques pages excellentes de M. J. P. Benjamin sur les "Lois du Blocus", la continuation de l'excellent élevé que M. Edm. J. Forstall a fait des documents relatifs à la Louisiane dans les archives du ministère de la Marine à Paris, une importante décision de la Cour Suprême, &c. Nous ne pouvons que confirmer les éloges que nous avons déjà donnés à cette excellente Revue qui mérite en tout point la faveur des négocians de notre ville.

*Le Président et le Général Taylor.*—"Nous apprenons, dit l'*Union* du 29 mai, que le Président des E.-Unis a adressé la commission du général Taylor comme major-général à brevet dans une lettre écrite de sa propre main. Dans cette lettre, il rend pleine justice aux glorieux exploits du 8 et du 9, ainsi qu'au Général et aux officiers et soldats qui ont pris part à ces deux victoires. C'est là une des marques d'estime les plus significatives qu'un Président pût donner au Général. Nous apprenons que le Président a promis, aussitôt qu'il aura reçu les détails circonstanciés des deux actions, d'accorder les récompenses convenables aux officiers qui s'y sont distingués."

M. D. BRAVO, dont on ne saurait trop louer le zèle pour ce qui touche aux intérêts commerciaux de notre ville, se propose de former une compagnie pour l'établissement d'une ligne télégraphique, qui rattacherait notre ville aux autres grands centres de l'Union. Nous espérons sincèrement qu'il trouvera l'appui nécessaire pour accomplir ce projet.

*Marche du général Taylor.*—M. E. Prévost, chef d'orchestre du Théâtre d'Orléans, vient de publier pour le piano la *Marche du général Taylor* et le *Départ des Volontaires*, ces deux morceaux qui ont obtenu un succès si mérité au Théâtre d'Orléans. On les trouve chez les libraires et les marchands de musique; et les amateurs s'empresseront de les y aller demander.

LE TARIF.—Si l'on en croit la correspondance du Patriot de Baltimore, les membres locofocos du Congrès ont eu une réunion dans la soirée du 29 mai; et il a été décidé entre eux que le bill du tarif serait appelé le 15 courant. La Pennsylvanie et l'Etat de New York n'avaient point, dit-on, de représentant à cette réunion.

### Chronique Locale.

*Conseil de la seconde municipalité.*—Ce Conseil n'a pu siéger samedi soir, attendu qu'il n'y avait point *quorum*. Les six aldermen whigs étaient présens; mais pas un locofoco n'a paru dans la salle du Conseil. On prétend que leur absence était due principalement à la pluie qui avait tombé dans l'après-midi. Les mandataires locofocos seraient-ils donc moins aguerris contre les intempéries de l'air que leurs électeurs? Ceux-ci ne s'arrêtent point pour si peu.

MILES SLOMAN.—Nous apprenons avec plaisir que ces charmantes artistes donnent ce soir un nouveau concert au théâtre St. Charles: nous engageons vivement ceux qui ne les ont pas encore entendues à profiter de cette bonne occasion. Quant à ceux qui les connaissent déjà, ils s'empresseront d'aller les applaudir encore une fois.

Henry Simms, arrêté avant-hier, va répondre en Cour Criminelle du vol d'une pièce de cotonnade qu'il avait prise à bord du bateau St. Mary.

PENNSYLVANIE.—La partie occidentale de cet Etat vient d'éprouver une innondation presque aussi désastreuse que celle qui a eu lieu, il y a quelque temps dans la partie orientale. L'Alleghany a débordé; en vingt-quatre heures cette rivière s'est élevée de cinq à six pieds; et la crue des eaux a causé des dégats considérables et fait plusieurs victimes: trois jeunes gens entre autres ont été noyés.

### CONGRÈS.

*Séance du 29 mai 1846.*

SÉNAT.—La résolution de M. Hannegan qui fixe au 20 juillet l'ajournement du Congrès soulève une vive et longue discussion; rien n'est décidé sur ce sujet, sinon qu'il sera repris le 8 juin en considération. Le Sénat s'occupe aussi du bill d'appropriation pour le service des postes, et de la résolution de la Chambre relative à l'académie de West Point; mais il ne décide rien non plus sur ces deux sujets. Il se forme ensuite en séance exécutive. Le Sénat s'ajourne ensuite au 1er juin.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—Un message du président annonce que le gouvernement anglais a fait droit avec empressement aux réclamations qui lui avaient été adressées relativement à la perception illégale de droits sur le riz en paille. Ce message est référé au comité des voies et moyens.

*Séance du 30 mai.*

Après quelques affaires sans importance, la Chambre s'occupe du bill qui fait quelques changemens dans le service financier de l'armée. Ce bill passe après un long débat: il ordonne la création de trois nouveaux payeurs qui seront soumis aux mêmes règlemens que les autres, mais qui devront cesser leurs fonctions aussitôt que l'augmentation de l'armée aura cessé.

UNE CURIEUSE AFFAIRE.—L'ex sénateur de l'Ohio, M. Tappan, locofoco de bien heureuse mémoire, avait été chargé de mettre en ordre les collections minéralogiques rapportées par l'Escadre d'Exploration, et on l'avait autorisé, pour le récompenser de ses services, à s'approprier les doubles, à la condition que les meilleurs spécimens resteraient à Washington. Il paraît que l'ex-sénateur n'a pas tenu compte de la dernière recommandation, et qu'il a dirigé sur l'Ohio pour son propre bénéfice, les plus précieux échantillons, dont il aurait tiré, dit-on, 20 ou $25000. On s'est aperçu de la chose, il y a quelques jours seulement. Des plaintes ont été portées au comité qu'avait nommé M. Tappan. Celui-ci qui se sentait fautif, a donné sur le champ sa démission et s'en est retourné dans son pays. L'inquiètera-t-on pour cet *abus de confiance*? Il est trop bon démocrate pour cela. Voilà ce que raconte et ce que dit une correspondance que le *Times* de Richmond reçoit de Washington.

UN HEUREUX MÉNAGE.—On lit dans la *Gazette des Attakapas* du 30 mai dernier:
[illegible] 23 mai, à 7 heures du matin, dans l'Eglise [illegible] on a pu contempler au pied de l'autel [illegible] touchante de simplicité et de nouveauté [illegible] jeune couple possible recevant la [illegible] mariage: l'époux était dans sa [illegible] habits et voile blancs [illegible] c'est-à-dire qu'ils [illegible] Tous deux [illegible]

YUCATAN.—Nous avons reçu par la Havane, des nouvelles de Campêche. Le Yucatan se préparait, dans les premiers jours de mai, à se séparer officiellement du Mexique. Un Congrès extraordinaire s'était réuni à Mérida, afin d'organiser la Péninsule du Yucatan en un état indépendant et souverain.

### HAVANE.

Le brick *T. Street* nous apporte des nouvelles de cette ville jusqu'au 29 mai; les journaux de Charleston nous en fournissait déjà jusqu'au 26.

D'après le *Courrier* de Charleston, il est bien vrai que les deux steamers de guerre mexicains, le Montezuma et le Guadaloupe, sont arrivés à la Havane sous pavillon anglais. Il paraît que les constructeurs de ces navires ou les capitalistes anglais qui avaient avancé les fonds, n'ayant pu parvenir à se faire payer par le gouvernement mexicain, ont exigé qu'on leur fit abandon de ces deux vapeurs; c'est en vertu de cette rétrocession ou plutôt pour qu'ils ne fussent pas capturés par la flotte américaine qu'ils ont été envoyés à la Havane sous pavillon anglais.

Santa Anna est toujours à la Havane; il paraît être fort indifférent à ce qui se passe au Mexique, et désapprouve hautement la conduite de son gouvernement envers les Etats-Unis.

Le capitaine général de l'île de Cube, Don Leopold O'Donnell avait reçu de la reine d'Espagne, les titres de comte de Lucena et vicomte d'Aliago.

On ne croyait pas à la Havane à l'armement de corsaires, destinés à courir en sus aux bâtiments des Etats Unis.

Différentes parties de l'île ont considérablement souffert de la sècheresse; on croit que la récolte du café, du sucre et du tabac sera très faible cette année.

On ne connaissait point encore, à la Havane, le résultat des engagements du 8 et du 9 mai; mais le bruit courait que la guerre avait été formellement déclarée entre les Etats Unis et le Mexique. Les affaires par suite étaient fort calme.

## EUROPE.

*Arrivée du Great Britain.*

Le navire à vapeur *Great Britain*, capitaine Hoskens, est arrivé à New-York dans la matinée, du 29 mai après avoir quitté Liverpool le 9 du même mois. Un accident arrivé à sa machine a retardé son voyage.

Les nouvelles paraissent en général assez favorables. Une hausse de 1/8 a eu lieu sur le coton; la spéculation n'y était pour rien; et dans les ventes du 7 à Liverpool, on ne comptait que 6000 balles vendues pour l'exportation et la spéculation.

Le marché aux céréales était fort animé.

La nouvelle de l'adoption de la résolution du Sénat des Etats-Unis relativement à la notice, avait été fort bien accueillie; on y voyait le présage d'une conclusion pacifique des difficultés internationales.

La lutte entre les partisans du libre commerce et ceux de la protection se poursuivait toujours, sans avoir encore amené une solution. Le bill de coërcition n'en était point encore arrivé à sa seconde lecture, et celui des céréales était toujours dans le statu quo.

Les nouvelles du Continent ne sont pas sans quelqu'importance: elles nous apprennent la pacification complète de la Galice en Autriche et de la Galice en Espagne.

On écrit de la première de ces provinces:

Le pays est parfaitement tranquille. Les bandes isolées de paysans qui parcouraient la campagne et dont on avait démesurément exagéré le nombre, se sont dispersées, et les travaux agricoles ont repris dans toute l'étendue de la province.

Quant à la seconde, le général Concha en a eu bientôt fini avec l'insurrection; voici ce qu'on lit dans un journal français:

Le mouvement insurrectionnel de la Galice est comprimé sur tous les points. Les troupes de la reine sont entrées à Lugo, Vigo et Pontevedra. Rubin de Celis et les membres de la junte révolutionnaire ont réussi à s'échapper. Ils se sont embarqués sur le brick de guerre *Nervion*, qui s'était prononcé et qui s'est réfugié à Gibraltar.

Les exécutions ont déjà commencé. Dix-neuf officiers, depuis le grade de capitaine et au-dessus, ont été fusillés à la Corogne.

L'insurrection des provinces septentrionales du Portugal n'a point non plus chance de se soutenir; car le gouvernement prend les mesures les plus énergiques pour la comprimer. Les Cortès ont voté une loi qui "autorise le gouvernement à faire usage pendant le laps de temps de soixante jours, dans tout le royaume, de pouvoirs extraordinaires et discrétionnaires suivant que les circonstances l'exigeront, à l'effet de supprimer la révolte qui a commencé dans le Minho."

### Angleterre.

Les résolutions adoptées par le Sénat des Etats-Unis, relativement à l'Oregon, sont arrivées en Angleterre le 8 mai, et elles ont fait sur l'esprit public la plus favorable impression; elles ont eu aussi très probablement une salutaire influence sur les dispositions du gouvernement. Le *Times* qui est assez ordinairement l'écho de ces dispositions renferme un article essentiellement pacifique, dont voici les passages les plus importans:

"Nous croyons, que les deux peuples et les deux gouvernemens sont également résolus à faire tous leurs efforts pour terminer ce différend; c'est dans cet esprit que nous voulons accepter la notice, et c'est dans cet esprit que nous ne doutons pas de voir renouveler nécessairement les négociations. L'alternative est maintenant distinctement indiquée. Le plus long délai pendant lequel la paix du monde puisse être prolongée est désormais de douze mois, si les circonstances ne font pas naître une rupture plus prompte, à moins que dans cette période de temps le partage de l'Oregon ne soit définitivement arrêté.

"La forme dans laquelle la résolution du sénat a été adoptée est extrêmement digne et convenable, et sous ce rapport elle peut être regardée comme le triomphe du parti modéré sur les prétentions violentes et excessives du parti de M. Allen. Il n'y a pas dans le préambule de la notice une expression qui n'ait notre approbation cordiale, et ce préambule forme un contraste frappant avec les expressions tranchantes et péremptoires employées par M. Polk dans ses communications officielles. Quand le sénat des Etats-Unis parle des "dangereuses conséquences de la division d'allégeance des populations anglaises et américaines, de la confusion et du conflit des juridictions nationales dans l'Oregon," il reconnaît en substance le principe du partage que M. Polk avait nié jusqu'alors et il lui impose la reprise des négociations qu'il n'avait cherchées à rendre impossibles....

"Ainsi, et sous plus d'un rapport, la notice des Etats Unis améliore matériellement la perspective d'une prompte solution.... Notre position d'égalité vis-à-vis des Etats-Unis pour réclamer le partage de tout le territoire en litige est plutôt renforcée qu'affaiblie par l'abrogation du traité, et nous ne doutons pas que les ministres de la couronne seront prêts aussitôt la réception de la *notice*, à déclarer fermement et explicitement au cabinet de Washington qu'ils sont les droits "qu'ils sont résolus et préparés à maintenir." Tous les incidens survenus dans le cours de cette discussion nous ont convaincus de plus en plus qu'un compromis est nécessaire, et la nature même de nos prétentions suggère un partage, mais on ne peut renoncer à nos justes droits."

Ainsi en Angleterre, comme ici, le maintien de la paix paraît être le vœu général; et c'est une assurance qui doit causer parmi nous une véritable satisfaction.

—Les séances du parlement n'offrent rien de particulièrement intéressant. M. Smith O'Brien a été mis en prison pour son refus de siéger dans un comité; et il ne paraît pas encore prêt à en sortir. Il a du reste pris son parti, et vit passablement bien dans la chambre où il se trouve confiné.

*Steamers hebdomadaires entre l'Angleterre et l'Amérique.*—Nous sommes à même, dit un journal anglais, d'annoncer une nouvelle relative au transport des malles entre l'Angleterre et l'Amérique qui sera accueillie avec beaucoup de faveur par le public. Le gouvernement anglais a fait un nouveau contrat avec la Compagnie royale des steamers de l'Angleterre et de l'Amérique du Nord, dont l'effet sera d'assurer une communication hebdomadaire, par la vapeur, entre Liverpool et les E. Unis-d'Amérique. Un steamer d'une dimension et d'une force motrice considérables sera expédié, en droite ligne, de Liverpool à New-York, tous les deux samedis pendant huit mois de l'année. Ces traversées seront faites additionnellement et indépendamment des voyages semi-mensuels à Halifax et à Boston; ce dernier service se fera comme par le passé, excepté que le départ de Liverpool ainsi que de Boston aura toujours lieu un *samedi* et non à date fixe, comme cela se pratique à présent. Les steamers en destination pour New-York partiront de même toujours le samedi. Par cet arrangement, il y aura chaque samedi un steamer qui partira de Liverpool pour l'Amérique, et vice versa; à cela près que Boston et New-York seront alternativement les points de départ.

### France.

PARIS, 6 mai 1846.

*Attentat de Fontainbleau.*—L'instruction relative à l'attentat de Fontainbleau est à peu près terminée, et si aucun incident ne vient compliquer l'affaire, il est probable qu'elle sera portée vers le 20 mai devant la commission de la cour des pairs, qui doit remplir les fonctions de chambre d'accusation.

C'est, dit-on, M. le premier président Franck-Carré qui a été désigné par M. le chancelier pour faire le rapport au nom de la commission d'instruction.

—A propos de cet attentat, il s'est élevé entre le Journal des Débats et le Constitutionnel une grande querelle qui se poursuit depuis plus de quinze jours. Dans cette querelle, il s'agit beaucoup moins de l'attentat lui-même, que de la question du "Gouvernement personnel." Les Débats, bien entendu, défendent la nécessité de ce gouvernement, le Constitutionnel, fidèle à son titre, voudrait que le roi régnât et ne gouvernât point. Mais sous cette question générale s'est glissée la rivalité de M. Guizot et de M. Thiers, et l'on en est arrivé presque à une querelle. Voici ce que dit une correspondance:

"On s'occupe beaucoup dans le monde politique de la querelle du Journal des Débats et du Constitutionnel, ou pour dire même, de la querelle de M. Guizot et de M. Thiers. M. Guizot qui a inspiré toute la discussion à laquelle nous venons d'assister, et qui pousse le journal des Débats à la continuer, parce qu'il sait qu'elle plaît en certain lieu, affecte cependant toutes les allures d'un homme qui y a été et veut y rester complètement étranger. Il n'en est pas de même de M. Thiers: il est vrai qu'il a été personnellement serré d'assez près pour que les coups et les piqûres qu'il a reçues lui aient causé une très-vive humeur, et entretiennent chez lui un ressentiment qui ne se calmera que lorsqu'il se sera satisfait. Ce ressentiment éclatera probablement à la tribune.

—La querelle entre le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel* continue avec plus d'acrimonie que jamais. La feuille doctrinaire passe sur la tête du *Constitutionnel*, pour atteindre M. Thiers, à qui elle dit particulièrement: "Vous n'avez jamais pratiqué vous-même votre maxime: *Le roi règne et ne gouverne pas*. [illegible]

VOTRE SOUPLESSE, vous vous jugeriez assez fort aujourd'hui pour vous imposer au roi même et aux chambres."

Le coup a porté juste, il est rude; mais le *Constitutionnel* y riposte:

"Le *Journal des Débats*, dit-il, demande si, après s'être élevé par sa souplesse, M. Thiers se juge aujourd'hui assez fort pour s'imposer à la couronne. Le reproche est au moins singulier, quand il s'adresse à un homme qui, deux fois, a volontairement quitté la plus haute fonction de l'Etat, parce qu'il ne voulait pas se faire l'instrument d'une politique autre que la sienne, parce qu'il entendait conserver la réalité du pouvoir aussi bien que l'apparence. Nous ne savons pas d'ailleurs si M. Thiers se croit aujourd'hui assez fort pour *s'imposer*; ce que nous savons, c'est qu'il aimerait mieux rester toute sa vie éloigné du ministère que d'y arriver à force de sacrifices, et que de s'y maintenir, comme d'autres le font, au prix des grands intérêts nationaux et de sa dignité personnelle."

Dans une autre partie du même article, le *Constitutionnel* fait un chemin immense, et pour peu qu'il avance encore de quelques pas, M. Thiers, en théorie du moins, pourra presque donner la main aux radicaux. Voici comment il indique la démarcation qui le sépare de l'organe du château;

"Que le *Journal des Débats* nous permette de lui dire en passant que les rois de génie sont fort rares, les rois sages plus rares encore. Prenez la liste des rois de France, de Henri IV à Charles X. Combien y en a-t-il par lesquels on voulût être gouverné? Henri IV lui-même, quand Sully ne se fâcha pas, tentait des fautes étranges, et Louis XIV, après Colbert et Louvois, gaspilla les finances de la France et compromit gravement sa puissance militaire. *Les rois médiocres sont l'ordinaire*, et c'est pour cela qu'on a imaginé l'institution qui met à côté du roi héréditaire une administration élective qui le couvre, mais à condition d'agir à sa place. Que cette institution ne plaise pas à tout le monde, nous le comprenons.—Nous croyons pourtant que, pour faire accepter l'hérédité dans le siècle où nous sommes, il n'est pas d'autre moyen."

L'on croirait presque lire un article du *National*.

—C'est M. Duvergier de Hauranne qui soutient, dans le *Constitutionnel*, la curieuse polémique qui s'est engagée entre cette feuille et le *Journal des Débats*. Tous les matins, à neuf heures, l'honorable député du Cher arrive place Saint-Georges! il s'enferme avec M. Thiers dans son cabinet, et là on lit et on relit le *Journal des Débats*. M. Duvergier prend note de toutes les observations de M. Thiers, il fait ensuite la réponse, et le soir, avant de livrer la copie aux compositeurs, il soumet son manuscrit à l'ancien président du 1er mai.

Cette discussion occupe toutes les pensées de M. Thiers, et les accusations dont il a été l'objet ont, dit-on, produit chez lui une telle exaspération qu'il est décidé à la pousser très loin.

IBRAHIM PACHA est en ce moment le *lion* du monde parisien; et la chronique enrégistre avec soin tous ses faits et gestes. Le gouvernement de son côté le comble d'amabilités. Le roi, par ordonnance du 30 avril, et sur la proposition de M. le ministre des affaires étrangères, a conféré la grand'croix de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur à S. A. Ibrahim-Pacha. Le grand cordon a été remis en personne, par S. M., à Ibrahim, le 1er mai. Les attentions dont le prince est l'objet, pourraient bien ne pas être tout-à-fait désintéressées; on dit que le voyage à Paris d'Ibrahim-Pacha ne sera point une simple promenade d'agrément, et que les bases d'un nouveau traité de commerce entre la France et l'Egypte sont arrêtées.

Ibrahim du reste se promène dans Paris, et visite tout ce qui dans cette ville offre un véritable intérêt. Sa visite au Palais de justice vaut la peine d'être racontée:

"Hier, 2 mai, à deux heures, Ibrahim-Pacha s'est rendu, dans une voiture de la cour, au palais de justice, accompagné de Soliman-Pacha, et de M. le colonel Thierry. Après quelques minutes passées à la seconde et à la quatrième chambres de la cour royale, il a été introduit à la cour d'assises, présidée par M. Grandet. Des sièges avaient été disposés pour recevoir Ibrahim-Pacha et les personnes de sa suite, derrière le bureau ou siège la cour. Beaucoup de magistrats, de membres du parquet de la cour et de première instance occupaient aussi cette enceinte.

Quand Ibrahim-Pacha est venu prendre place, M. Nogent-Saint-Laurent terminait des observations pour l'accusé dont la défense lui était confiée.

M. l'avocat-général Jallon, se levant a dit:

"L'hôte illustre qui, par sa présence dans cette enceinte, rend un si éclatant hommage à la justice et à la magistrature française, nous permettra de ne pas interrompre le cours de la justice. Nous savons que S. A. Ibrahim-Pacha désire appliquer au peuple qu'elle est appelée à gouverner un jour les bienfaits de la civilisation moderne. Nous savons avec quel empressement elle recherche dans les lois et dans les institutions des autres peuples les moyens d'améliorer le sort et la condition du peuple dont l'avenir lui est confié. C'est donc comprendre ses sentimens et son noble caractère que de continuer l'accomplissement de nos devoirs."

Après cet exorde, l'avocat-général a répliqué au défenseur qui a son tour a pris la parole.

Le plus jeune fils d'Ibrahim-Pacha, placé derrière son siège, lui donnait des explications sur la conduite des débats et les formes adoptées en France pour rendre la justice criminelle.

Le vice-roi paraissait, ainsi que toute sa suite, prêter un vif intérêt à ce qui se passait devant eux. Plus de trois cents avocats avaient envahi le prétoire. De toutes parts, on admirait cette grave et belle figure du prince égyptien; une longue barbe blanche encadre son visage énergique et bronzé par le soleil de l'Orient. A voir ses traits sévères, à voir la vive attention qu'il prêtait aux explications qui lui étaient données, on eut dit un de ces philosophes dans l'antiquité que l'histoire nous représente parcourant le monde, étudiant les mœurs et les lois de toutes les nations pour doter ensuite leur pays d'un législation, résultat de leurs voyages et de leurs études.

M. le président Grandet, en présentant son résumé, s'est à son tour exprimé ainsi:

"Nous n'avons pas voulu interrompre l'œuvre de la justice à la vue des glorieux étrangers qui viennent ici étudier nos institutions: ils voient comment en France la justice est une et simple; c'est surtout l'institution du jury, cette précieuse conquête de notre siècle, qui mérite de fixer les méditations de ces nobles chefs du mahométisme; c'est en voyant fonctionner cette noble institution qu'ils comprendront peut-être la nécessité de faire, profiter à leur tour les nations qui vivent sous cette domination, des bienfaits de cette institution."

Le prince s'est retiré au moment où le jury entrait dans la salle des délibérations; il a visité les autres parties du palais, et surtout la Sainte-Chapelle dont la restauration s'achève en ce moment. Il a manifesté vivement son admiration pour ce chef-d'œuvre d'architecture gothique.

Il paraît que l'Angleterre veut aussi posséder à son tour l'illustre voyageur Oriental. Ibrahim-Pacha a reçu, dit-on, du gouvernement anglais, l'invitation pressante d'aller faire une visite à Londres. Le prince aurait promis d'aller passer une quinzaine de jours en Angleterre.

C'est lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre qui a transmis l'invitation à Ibrahim-Pacha.

FAITS DIVERS.—Les chemins de fer occupent toujours l'attention publique; la chambre a discuté et voté le chemin de l'Ouest qui doit relier Paris à Cherbourg par Evreux et Caen avec embranchement sur Rouen, puis le chemin de Bordeaux à Cette, qui parcourant toute la vallée de la Garonne, mettra en communication l'Atlantique et la Méditerranée, et se prolongera par Montpelier et Avignon jusqu'à Marseille. Un autre projet, également fort utile pour Bordeaux, est mis aussi en avant; une maison de Londres vient de s'associer avec des capitalistes de Paris et des départemens de la Dordogne, de la Gironde et du Puy-de-Dôme, dans le but de construire un chemin de fer direct qui relierait Bordeaux et Lyon. Elle a demandé, à cet effet, à l'administration supérieure, l'autorisation de commencer immédiatement les études de cette nouvelle ligne.

—Le rapport du budjet, qui a été distribué le 30 avril, à la chambre des députés, ne demande que des économies fort insignifiantes, et il est probable que le gouvernement adoptera sans difficulté toutes les conclusions de la commission. Mais il faut espérer que l'opposition ne laissera pas échapper cette occasion de soulever plusieurs des questions importantes que ramène ordinairement la discussion du budjet.

D'après le projet du gouvernement, les dépenses de 1847 sont évaluées à 1,455,674,518 francs. Les réductions proposées par la commission s'élèvent à 3,222,497 francs sur le service ordinaire, et à 700,000 francs pour le service extraordinaire. Mais, d'un autre côté, la commission d'accord avec le ministre des finances, propose d'allouer une augmentation de 3,500,000 francs pour les primes d'exportation, en sorte que l'économie nette ne serait plus que de 422,497 francs. Le budget de la commission s'élèverait ainsi à 1,455,252,021 fr. Les revenus publics offrent une augmentation de 31,000,000.

Le budget ordinaire de 1847 présentera un découvert de 40 millions au moins imputables sur les réserves de l'amortissement. Quant aux engagements contractés ou que le gouvernement propose de contracter dans cette session pour l'exécution des travaux publics extraordinaires, la commission les porte à la somme énorme de un milliard 130 millions 58,561 fr. non compris la somme de 46,821,400 fr. des crédits généraux de 1841, qui ne seront pas couverts par l'emprunt de 450 millions.

Les chemins de fer entrent dans cette somme pour 611,935,000 francs, dont il faut déduire 205,355,000 fr. que les compagnies concessionnaires de chemin de fer auront à rembourser à l'Etat, et la somme de 7,649,000 fr. que doit produire la vente des hôtels des affaires étrangères et du timbre. Il restera ensuite à acquitter sur les réserves de l'amortissement la somme de 963,875,761 fr.

La commission pense que la France pourra remplir ces engagemens en onze ans, à condition de conserver la paix, de maintenir les budgets ordinaires sans nouveaux découverts et de ne pas entreprendre de nouveaux travaux.

—Quelques journaux se sont montrés incrédules au sujet de la ligne de télégraphe électrique qu'il est question d'établir entre les côtes de France et d'Angleterre. Le fait est pourtant très exact. Le gouvernement anglais a approuvé tous les plans relatifs à ce télégraphe, et les inventeurs ont passé une partie du mois de mars à inspecter les côtes anglaises depuis Portland jusqu'à Pooles, dans le Dorset-Shire. Les deux points de station entre la France et l'Angleterre ne sont pas encore arrêtés d'une manière définitive, parce que la direction du fil électrique sous-marin dépendra des sondages.

—En huit jours, à Paris, il y a des quartiers qui changent complètement de face. Le boulevard du Temple en est aujourd'hui la preuve. De vieux hôtels, qui entouraient le restaurant fameux du Cadran Bleu sont rasés depuis quelques jours, et sur leurs débris vont s'élever d'immenses maisons. Le Jardin Turc n'existe plus. Tous les arbres ont été coupés et à présent il n'offre plus que l'aspect d'une ruine. Sans doute quelque vaste propriété va s'élever sur l'emplacement de ce jardin, qui eut aussi sa célébrité.

—La fête du roi s'est passée sans qu'on ait eu à regretter aucun accident. Vingt petits enfans avaient été perdus pendant la journée dans la foule, leurs parens les ont retrouvés aux bureaux de police qu'on avait organisés sous des tentes au milieu des Champs-Elysées, et où se trouvaient établis des services de secours et de sauvetage qui ont heureusement été inutiles.

—On parle d'une pétition importante qui se signe en ce moment à [illegible]

dra passer en France pour rétablir sa santé. En son absence, ce sera, [illegible] M. le général Lamoricière qui remplira les fonctions de gouverneur général de l'Algérie par intérim.

—Le 2 mai. On a vu flot, devant le port du quai d'Orsay un bateau plongeur ou sous-marin de nouvelle invention. Il est en fer laminé; sa forme est celle d'un cylindre presque régulier; son poids est d'environ 50,000 kilog.; sa longueur est de six mètres, son diamètre de quatre mètres. Le système appliqué à ce bateau lui permet de naviguer, soit au-dessous de l'eau, avec toute sa facilité désirable, et sans avoir recours à aucun agent extérieur.

Il porte à sa poupe une hélice au moyen de laquelle des hommes placés dans l'intérieur le font mouvoir dans tous les sens. Il est aussi muni outre cela d'un gouvernail. De chaque côté de l'échelle sont adaptées deux nageoires mobiles destinées à faciliter le mouvement plongeant ou ascendant du bateau. Le poids nécessaire pour opérer l'immersion est d'environ 36,000 kilog. Ce lest se compose de fonte ou de plomb, de sable et d'eau. L'eau est introduite dans le bateau et en sort au moyen de pompes foulantes et aspirantes.

Ce bateau doit être manœuvré par huit hommes et peut rester quatre heures sous l'eau. On comprime l'air dans un réservoir à un degré d'atmosphère proportionné à la profondeur à laquelle le bateau doit descendre. Il est muni d'ailleurs d'appareils qui permettent aux hommes qui le manœuvrent de sortir du bateau par une ouverture pratiquée sous la quille et de travailler hors du bâtiment. Le jour perce à travers des œil-de-bœufs garnis de lentilles épaisses et pareilles à celles que l'on remarque sur le pont des gros navires.

Ce bateau, après avoir subi quelques expériences sur la Seine, sera dirigé sur Brest, où il sera employé aux travaux entrepris pour retirer des eaux le navire le *Républicain*, englouti dans ce port depuis plus de cinquante ans.

—LE CINQ MAI.—Le 5 mai, jour anniversaire de la mort de Napoléon, des messes et des services funèbres ont été célébrés dans les différentes églises de Paris, et particulièrement à la chapelle de St. Louis, aux Invalides. Les vétérans de l'empire et d'autres personnes qui chérissent encore la mémoire du grand homme, se sont rendus à la colonne de la place Vendôme et y ont déposé des couronnes d'immortelles. La comtesse Demidoff, fille de Jérôme Bonaparte, assistait aux cérémonies funéraires célébrées à la chapelle des Invalides.

### Inde.

—Les Anglais poursuivent leur envahissement dans l'Inde, et ils y travaillent avec énergie, habileté et persévérance. Tous les moyens leur sont bons. A leurs yeux, le succès absout l'emploi des moyens qui l'ont conquis. Ainsi, cet immense royaume de Lahore qu'ils convoitaient depuis si long-temps, la mort de Runjet-Singh et un général Allard l'ont laissé livré à des intrigues de femmes, à des ambitions vulgaires et anti-nationales, et deux combats en ont ouvert les portes aux troupes de la Grande-Bretagne. Le 16 février, un traité a été signé entre les plénipotentiaires anglais et Goulab-Singh. Les principales conditions étaient: la cession des provinces situées sur la rive gauche du Sutledge; la cession du territoire enclavé entre la rive droite du Sutledge, la rivière Baset les montagnes formant les premiers contreforts de l'Himalaya. C'est un triangle d'environ 5,000 milles carrés d'étendue, contenant près d'un million d'habitans, et donnant un revenu de près de 400,000 liv. ster.; c'est une des plus fertiles et des plus salubres contrées de l'Inde. La ville principale, Jallinder, compte environ 40,000 habitans; enfin, le paiement d'une contribution de guerre d'environ 40 millions de francs, dont un tiers serait immédiatement payé, le second tiers avant l'évacuation du pays par les troupes anglaises, et le dernier avant la fin de 1846. Deux autres clauses stipulaient que toute l'artillerie employée contre les Anglais leur serait livrée, et, que l'armée Sieke serait dissoute, avec défense de jamais la réorganiser.

Les négociateurs anglais, en stipulant une contribution de guerre savaient bien que le trésor du roi de Lahore épuisé ne pourrait fournir cette somme, mais c'était un moyen d'obtenir des modifications à la première convention. Après le paiement d'une partie de la contribution on commença le licenciement de l'armée Sieke. Cette opération n'était pas terminée qu'il ne restait plus rien dans le trésor. Mais on savait que Goulab Singh avait amassé des sommes considérables dans son ancienne présidence de Djmon, au milieu des montagnes. On s'adressa à Lall-Singh, son rival, et on proposa de lui faire vendre à la place de Goulab, de lui faire remise d'un million, s'il cédait aux anglais le territoire constituant le fief de Goulab, c'est à dire toute la partie montagneuse du royaume, y compris la célèbre vallée de Cachemire et la contrée le Hazarch.

Moyennant cette concession, on garantit à Lall-Singh le gouvernement du restant du royaume, pendant toute la minorité du roi Doulop-Singh, et on lui promet de l'aider à réorganiser une armée d'environ 32,000 hommes, sans artillerie. Lall-Singh y consentit, et signa le traité le 9 mars. Alors les Anglais proposèrent à Goulab de lui céder en toute propriété ce territoire, que la compagnie venait d'acquérir moyennant le paiement du reste de la contribution, c'est-à-dire 1,000,000 liv. ster., mais Goulab ne pouvant payer que les trois quarts de la somme demandée, c'est-à-dire 750,000 liv. ster., les Anglais ont fait un nouveau marché en vertu duquel ils ont acquis définitivement la partie de ce territoire, qui est composée entre les rivières Bias et Ravi, le reste, situé entre le Ravi et l'Indus, devant être possédé à perpétuité par Goulab et ses héritiers, sous la souveraineté de l'Angleterre. Le traité a été signé à ces conditions le 16 mars.

### Portugal.

—Le mouvement révolutionnaire qui a éclaté en Portugal, et qu'une dépêche télégraphique annonçait être entièrement terminé, ne l'est pas probablement, à en juger par ce que nous lisons aujourd'hui dans les journaux de Lisbonne. Le gouvernement a demandé aux cortès, jusqu'à la suspension, pour soixante jours, des garanties constitutionnelles, afin de soumettre à un conseil de guerre les auteurs et les complices de l'insurrection qui a éclaté dans la province de Minho. Le comte de Thomar, ministre de l'intérieur, en a [illegible] dans la chambre des députés, le projet du gouvernement, a dit que la rébellion de Braga et d'autres points n'était pas une révolte politique, mais un mouvement socialiste, dans lequel la populace égarée par les conspirateurs avait pillé les propriétés et attenté à la vie des personnes riches. D'autres orateurs, tant de la chambre des députés que de celle des pairs, ont attribué, néanmoins, un caractère politique à cette sédition, mais les uns l'imputent aux septembristes et les autres aux miguelistes.

L'opposition des deux partis s'est refusée à accorder au gouvernement les pouvoirs extraordinaires qu'il demandait, mais qui, nonobstant ce refus partiel, ont été votés par une grande majorité.

En effet, le *Diario do Governo* publie un décret de la reine, daté de dans le conseil des ministres, qui suspend les garanties constitutionnelles, revêt le gouvernement des pouvoirs les plus étendus, et livre à la justice militaire les séditieux de la province de Minho.

En outre, M. Silva Cabral, ministre de la justice, a été investi de pouvoirs illimités pour comprimer la révolte; à cet effet, il devra se rendre à Burgos.

## LISTE MARITIME.

**Port de la Nouvelle-Orleans.**

**EXPÉDIÉS.**

Navire Monmouth, Ryan, Liverpool, J P Whitney & co
Goel Jas l'Bertine, Lewis, Brazos St Jago, J Alexander
Tr. [illegible], Bodden, Grand Caiman, J J Wood
[illegible] Royston, Gaslet, Kingston, Jam, E & F T Prescott
[illegible] Graham, Brazos St Jago, capitaine
[illegible] Johnson, Nassau, N P, Barrett & co
Steamer Highlander, Settinus, St Louis, capitaine
Montezuma, Kelly, Mobile, capitaine
Andrew Jackson, Eckert, Cincinnati,

**ARRIVÉS.**

Nav [illegible] Deucalion, Allen, de Boston.
Severn, Cheever, Liverpool.
Waldron, Cheever, Boston.
Barque Rio Grande, Cozzens, Thomaston.
Brick Alford, Mozey, de Wilmington.
Brick Othello, Ryan, New-York, sur lest.
Brick Millaudon, Welsh, Brazos St Iago.
Brick T. Street, McConnell, Havane.
Brick St. Simons, Hudson, Camden.
Goe. Waccamaw, Vincent, Charleston.
Goe. Blazer, Whitney, Apalachicola.
Goe. Ontwa, Corson, Brazos St Iago.
Goe. Jas Cage, Shipman, Galveston.
Steamers Belle Creole, Scott, de Bayou Sara.
Mentoria, Bordman, du Grand Caillou.
Bourbon, Walker, de Mobile.
Medora, Wright, de Shreveport.
Westwood, Holton, de LaFourche.
Creole, Beirn, de Mobile.
M B Hamer, Wallis, de Yazoo City.
Faune, Dugas, de Lafourche.
Troy, Dobbin, de Thibodeaux.
Arkansas No. 5, Pennywit, Fort Gibson.
Montezuma, Kelly, Mobile.
Belle Creole, Scott, Bayou Sara.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMÉRIQUE.

| | DE LIVERPOOL. | D'AMÉRIQUE. |
|---|---|---|
| Hibernia | mai 19 | juin 16 |
| Great Western | mai 30 | juin 25 |
| Caledonia | juin 4 | juillet 1 |

DATES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| New York | mai 30 | Liverpool | mai 9 |
| Washington | juin 1 | Havre | mai 7 |
| Charleston | juin 1 | Mexique | mai 25 |
| Texas | juin 1 | Havane | mai 29 |

Essayez-en! L'Elixir végétable Indien et le Liniment pour les nerfs, guérissent les rhumatismes, même chroniques; ces remèdes rendront aux muscles toute leur élasticité; la goutte même ne résiste pas à leur emploi. En vente au No. 59, rue Poydras.

**Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.**

Le meilleur vermifuge qu'on ait encore découvert pour toutes espèces de vers, qui non seulement les détruit tous, et donne de la vigueur à tout le système, mais encore dissout et précipite tout le mucus qui séjourne dans l'estomac et les intestins des enfans, surtout de ceux qui sont mal portans. Le mucus forme le nid dans lequel engendrent les vers, et qui faisant disparaître ce mucus, il leur est impossible de rester dans le corps. Ce remède [illegible] dans ses effets, n'attaque pas le système, et la santé du malade s'améliore par son emploi, même quand on ne constate l'existence d'aucun ver. Ce remède étant doux à boire, l'enfant même le plus délicat ne se refuse pas à le boire.

Il est préparé et vendu par John Winer, Hamilton, C. W. & John Winer & Co. 89, Maiden Lane, N. J., et il se vend par MM. Hayes, 139, Fulton st., F. T. Quirk & Co., encoignure Columbia et Atlantic sts., C. Steane, 184, Fulton st.

Il se vend aussi par BERTRAND & SIMOS, à la Nlle-Orléans, encoignure des rues Royale et Bienville. 19 mai

AVIS.—La société existante jusqu'à ce jour, entre les soussignés, sous la raison de "Jordy & Brasier," se trouve dissoute ce jour aux termes de l'association. Chacun des associés s'occupera de la liquidation des affaires de la maison, et se servira de la signature commune à cet effet seulement.

Nouvelle Orléans, 25 mai 1846.
F. JORDY,
E. P. BRASIER.
25 mai—10

LE soussigné continuera, en son nom et pour son propre compte, le même genre d'affaires que précédemment, à l'ancien établissement, No. 10, rue Conti.
Nouvelle-Orléans, 8 juin 1846.
F. JORDY.

ENCYCLOPÉDIE MÉTHODIQUE.
A VENDRE, un superbe exemplaire de cet ouvrage composé de [illegible] volumes de texte et de 31 volumes de planches, ensemble [illegible] volumes in-4o et grand in-4o, parfaitement relié en veau.
Cet ouvrage [illegible] grand prix peut être obtenu à un prix [illegible] en s'adressant de suite à la librairie de [illegible] Royale et Ste. Anne. 2 mai

M[illegible] [illegible] ont l'honneur de prévenir [illegible] New-York [illegible]

## MARCHANDISES D'ENCAN A BON Marché.

C. M. SIMPSON, No. 33, rue de Chartres, encoignure Douane, offre des marchandises achetées à l'encan, à des prix au-dessous de l'importation.
Mousselines d'organdi, très larges, bonteint, à 18 3/4c.
Batistes et jaconats, do de de 25 à 30c.
Do do superfines, do 37 1/2c.
Baréges fraiseaux, de 20 à 25c, superfins de 30 à 45c.
Indiennes françaises, 30c; anglaises et américaines, 8 à 10 cents;
Ginghams fins, grande largeur, bon teint, 25c.
3 caisses Mouchoirs de toile, 12 à 40c.
5 do Bas de coton, à très bas prix; 4 caisses Toile d'Irlande, à $6 50 la pièce. 8 juin

MESSIEURS P. BLANCHARD et ACHILLE LION, Chirurgiens dentistes des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, ont l'honneur de prévenir leurs clients qu'à partir du premier juin, ils ont réuni leurs cabinets au No. 44, rue Royale, entre Bienville et Douane. (résidence du docteur A. Lion.)

L'engagement qu'ils ont contracté avec plusieurs institutions et le couvent de cette ville, auquel ils sont attachés, les mettent dans l'obligation de s'absenter plusieurs jours par mois; ils ont cru devoir se réunir tant dans leur intérêt que dans l'intérêt de leur nombreuses clientelles, afin que l'un d'eux soit toujours à sa maison prêt à recevoir les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance. La supériorité et les soins minutieux qu'ils ont toujours apportés dans l'exercice de leur profession, leur fait espérer la continuation de la confiance du public. 8 juin

CHANGEMENT DE DOMICILE.—Le Dr. Blanchard chirurgien dentiste, a transporté son domicile du No. 106 de la rue Royale au No. 44 de la même rue, entre Bienville et Douane. 8 juin

TAMARIN.—Un lot de tamarin très frais, en débarquement du navire Vesta, venant de la Martinique, à vendre par P. MARTIN,
8 juin—3 Encoignure Vieille Levée et Hôpital

**HABITS POUR JEUNES GENS.**

LOISON & SILVESTRE—No. 36, rue de Chartres, reçoivent par le Vance, de New York.
Un nouvel assortiment d'habillemens pour jeunes gens, consistant principalement en:
Paletots sacs légers, alpaga, mérinos, tweeld et fil.
Pantalons mérinos [illegible], alpaca, castor coutil &c.
Redingotes alpaca, [illegible] à carreaux &c &c.

LE soussigné offre à vendre les articles suivants, importés directement de Bordeaux, de Marseille et de New-York par les derniers arrivages:
50 barriques vin de Bordeaux.
50 do de Marseille.
50 tierçons vin blanc.
15 barils vieux Madère.
75 barils vin de Madère.
100 barils vin de Porto.
15 barils vieux whiskey Monongahela.
2 pipes genièvre de Hollande.
100 caisses vin ordinaire de Bordeaux
50 do do Chateau Lafitte.
50 do do Chateau Latour.
40 do do Leoville.
50 caisses cerises à l'eau-de-vie
50 caisses Curaçao.
40 caisses marasquino.
100 caisses liqueurs assorties.
50 paniers huile d'olive.
100 milliers bouchons assortis, à vendre par
P. LONGIS,
8 juin No. 116 rue Royale

EAU DE VIE.—25 barils eau de vie, fine champagne. 6 1/2 pipes " A. Seignette.
A vendre par P. LONGIS,
8 jn No. 116, rue Royale.

GRAISSE—100 barils et 500 bar. liets saindoux en feuilles, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
8 j 92 Tchoupitoulas

PORC—400 barils Mess, M. O. mess nou, etc., à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
8 jn 92, Tchoupitoulas.

CIGARES de la Havane—67,000 Regalias, Cazadores, en débarquement du T. Street, de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO,
8 jn 32 Vieille Levée

SUCRE—40 caisses sucre de la Havane, en débarquement du T. Street, à vendre par J. M. CABALLERO,
8 jn 32 Vieille Levée.

HUILE d'Anis—A vendre par
8 juin B VALLS, 26 Commune

AMANDES—Amères, à vendre par B. VALLS, 26, Commune

GRAINES POUR OISEAUX—50 sacs, à vendre par
8 juin B. VALLS, 26 Commune

NOIR ANIMAL—12 barils, à vendre par
B VALLS, 26 Commune

GENIEVRE—4 pipes de la marque de Swan, à vendre par
8 jn B. VALLS, 26 Commune

TABAC DE LA HAVANE—150 balles, à vendre par
8 juin B. VALLS, 26, Commune

PICADURA—15 barils, à vendre par
8 jn B VALLS, 26, Commune

CIGARES de la Havane—275,000, en débarquement du brick T. Street, et 500,000, en magasin et à vendre par
8 jn B. VALLS, 26 Commune

VIN de Xerez supérieur, à vendre par
8 jn B. VALLS, 26 Commune

20,000 FRANCS à cinq jours de vue sur Bordeaux, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par VICTOR ROUMAGE,
6 juin—1m 67 rue St Louis

ABSYNTHE—40 caisses absynthe suisse, marque de Dubied père et fils, de Couvet, à vendre par
EUG. ROCHEREAU,
6 juin 17 et 19 St Louis

BOUTEILLES—44 paniers de Bordeaux à vendre par
EUG. ROCHEREAU,
17 et 19 St Louis

VINS EN CAISSES—24 caisses Chateau Lafitte, très supérieur, 7 dito dito; 16 caisses Chateau Latour, 9 caisses St Julien, 10 dito Chateau Leoville, 35 dito Vin Blanc, Chateau Yquem, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
6 jn 17 et 19, St Louis

SARDINES en boites et demi boites, marques de A Cassus, Comée et Martin, Philippe et Canaud, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
6 jn 17 et 19, St Louis

PETITS POIS en boites et 1/2 boites, marque de Comée & Martin, à vendre par
E. ROCHEREAU & Co. 17 et 19 St Louis

SUCRE HAVANE—En magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO,
6 jun 32, Vieille Levée

CIGARES HAVANE—Un grand assortiment à vendre par J M CABALLERO,
6 jn 32, Vieille Levée

FROMENT—300 boisseaux en barils, à vendre par
RICKER & PEARSON,
6 juin 62, rue du Camp

FOIN—1000 balles de l'Ouest, à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par
6 jn RICKER & PEARSON, 62 Camp

PORC—1000 barils porc mess, prime et M. O. à vendre par RICKER & PEARSON,
6 jn 62, rue du Camp

MAIS—10,000 boisseaux blanc, jaune et mêlé, à vendre par RICKER & PEARSON,
6 juin 62, rue du Camp

GRAISSE—1000 barillets, à vendre par
RICKER & PEARSON,
6 juin 62, rue du Camp

BOTTES, Souliers et Brodequins—36 caisses en débarquement du navire Suffolk, comprenant un assortiment de chaussures fines, à vendre par
G. W. DUNBAR,
6 juin 30, Douane

A VENDRE par les soussignés:
SUCRE—500 caisses sucre raffiné, en poudre, en pains et brisé.
CAFE—250 sacs Java, vieux gouvernement.
THE—1,000 colis poudre à canon, impérial, pouchong, etc.
CHANDELLES—300 caisses blanc de baleine et composition.
RIZ—25 barriques de Charleston.
MAQUEREAUX—300 barils No. 1, 2 et 3.
CLOUX—500 barriques de Boston.
INDIGO—100 surons de Caracas.
SACS EN PITRE—25,000 de deux boisseaux et demi.
CIGARES—100 milliers imitation Principes.
A vendre par NORCROSS & FOSDICK,
6 juin 40 Gravier

A vendre par le soussigné, pour clore diverses consignations:
30 barriques vin rouge St. Emilion.
7 do do St. Julien.
14 demi barriques Margaux.
12 do Pauillac.
50 caisses de 12 bouteilles vin rouge diverses qualités.
20 do 12 do et 24 demi bouteilles vin blanc Sauterne.
10 balles bouchons diverses qualités.
2 caisses de 48 demi boites sardines à l'huile.
EDOUARD LARRONDE,
6 juin 65 rue St. Louis

FARINE—1000 barils du moulin Washington, de St. Louis, 300 dito des moulins à vau de St Louis, Chouteau; 500 barils de Carroll, St Louis; 300 dito McElroy; 600 barils de divers moulins des Illinois, qualités supérieures, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
5 juin 34, Tchoupitoulas

PORC—300 barils porc mess, et 300 do prime, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
5 juin 34, Tchoupitoulas

WHISKEY—140 barils whiskey rectifié, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
5 juin 34 Tchoupitoulas

TOILE et Corde d'Emballage—300 pièces toile d'emballage et 160 rouleaux cordages, en magasin et à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
5 juin 34 Tchoupitoulas

MAIS—1900 sacs en bon ordre, à vendre par
G & R BUCHANAN & Co,
5 juin 64 Tchoupitoulas

CHANDELLES—20 caisses marque de l'Etoile, à vendre par G & R BUCHANAN & Co,
5 juin 64 Tchoupitoulas

HARICOTS—30 barils haricots blancs, à vendre par
G & R BUCHANAN & Co,
5 juin 64 Tchoupitoulas

PORC—500 barils mess prime &c, à vendre par
G & R BUCHANAN & Co,
5 juin 64 Tchoupitoulas

AVOINES—100 sacs en débarquement et à vendre par G & R BUCHANAN & Co,
5 juin 64 Tchoupitoulas

TOILE et corde d'Emballage &c—De différentes marques et qualités, à vendre par
G & R BUCHANAN & Co,
5 juin 64 Tchoupitoulas

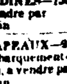

UNE jument de selle à vendre à bon marché. S'adresser à M. F. Duffinan, à son écurie, rue Bourbon près la rue St. Louis. 5 juin—10

SARDINES—150 boites, dites 3/4, sardines à l'huile, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
1 juin 60 rue de la Douane

CHAPEAUX—4 caisses chapeaux de soie de Paris, en débarquement des navires Elizabeth Ellen et Chateaubriand, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
1 juin 60 rue de la Douane

COGNAC—10 demi pipes et 20 quarts de pipes cognac Pellevoisin, quatrième preuve, 10 barils Cognac de 1825, marque de Pellevoisin, première preuve, 10 barils de 1810, marque Pellevoisin, première preuve, article supérieur, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
1 juin 60 rue de la Douane

**O. TALAMON,** 44 RUE DE CHARTRES,
OFFRE à vendre en débarquement des navires Ancona et Pactolus, du Havre:
500 douzaines mouchoirs Madras, français, qualité supérieure et autres.
10 balles cotonnade française, belle qualité, unies et à dessins, nouveaux. O. TALAMON,
30 mai 44 rue de Chartres

EN magasin et à vendre par le consignée: 30 caisses liqueurs assorties, 20 caisses Curaçao de Hollande, 20 de Maraschino de Zara, 200 caisses Muscat de Frontignan et Lunel, 100 caisses sirop de limon, 50 caisses sirops assortis.
30 mai S. V. BARRETT, 20 Gravier

EN magasin et à vendre par le consignée—[illegible] caisses vin rouge [illegible]

M'Editeurs les éditeurs de l'*Abeille*.—Veuillez annoncer JULES DAVID comme candidat à la place d'alderman du second district de la Première Municipalité, à la prochaine élection.

*M. l'Editeur*,—Veuillez, s'il vous plait, annoncer dans votre journal, GUSTAVE MEYNIER comme candidat à la place de Constable de juge de paix, compris entre les rues St. Louis et Esplanade.

*M. l'Editeur.*—Veuillez annoncer W. C. LIND, comme candidat à la place de Constable du district compris entre les rues St. Louis et Canal.

FLEURY GENERELLY est candidat pour la place de constable du juge de paix du 4me district, compris entre la rue St. Louis et l'Esplanade. Si d'anciens services et une grande expérience acquise comme député marshal depuis la formation des Cours de Cité, et comme principal député shérif de la paroisse d'Orléans pendant cinq années, sont des titres à la faveur populaire pour l'emploi qu'il sollicite, FLEURY GENERELLY sera élu.
1814 et 1815

*Messieurs les Editeurs*—Veuillez annoncer M. J. B. CROZAT comme candidat pour l'office de Constable, pour le 4me juge de paix, dans le district compris entre les rues St. Louis et Esplanade. Il sera soutenu par ses nombreux amis.
BEAUCOUP DE VOTANS.

*Monsieur l'Editeur*—Veuillez annoncer M. F. L. REINECKE comme candidat à la place de CONSTABLE pour le district compris entre les rues du Canal et St. Louis.

MM. LES EDITEURS,
Veuillez annoncer que Mr. FRANÇOIS COQUET est candidat à la place de Constable pour la Municipalité No. 3, et qu'il sollicite le suffrage de ses amis.

A. M. l'Editeur de l'*Abeille*,—Veuillez annoncer que M. G. ROMAIN est candidat à la place de constable du quatrième juge de paix de la 1re. Municipalité, dans le district compris entre les rues St. Louis et Esplanade, et qu'il sera soutenu par
LA MASSE DES VOTANS.

*M. l'Editeur.*—Veuillez annoncer M. S. PHILLIPS comme candidat à la place de constable du juge de paix de la Première Municipalité, pour le district No. 3, compris entre les rues du Canal et St-Louis.

*M. l'Editeur*—A la sollicitation de mes amis veuillez m'annoncer comme candidat à la place de constable à la prochaine élection, pour le district compris de la rue St. Louis à la rue de l'Esplanade, pour la quatrième Cour de juge de paix.
P. H. HUARD.

Nous sommes autorisés à annoncer M. JOSEPH ULYSSE CHEVALIER, comme candidat à la place de CONSTABLE du 4me juge de paix de la première municipalité, dans le district compris entre les rues St. Louis et Esplanade.

MM. LES EDITEURS,
Veuillez annoncer que M. JACQUES CHARBONNET, député collecteur de M. Jules Leblanc pour la taxe d'Etat, est candidat pour la place de Juge-de-Paix des 5 et 6me districts représentants compris entre la rue St.-Louis et la rue de l'Esplanade, et qu'il sera soutenu par
UN GRAND NOMBRE D'AMIS.

MM. LES EDITEURS,—Veuillez annoncer HENRY GUYOL comme candidat pour la place de Constable de la Municipalité No. 3.

*M. l'Editeur*—Veuillez annoncer MIGUEL HERNANDEZ, Jr. comme candidat pour la place de CONSTABLE du juge de paix, créé pour les 7me, 8me et 9me districts représentatifs, compris dans la 3me municipalité. Il sera soutenu par ses nombreux
AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. FRANCIS MOUNEY comme candidat à la place de CONSTABLE de juge de paix dans la 3me municipalité. SES AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. JOHN P. WALDEN comme candidat à la place de constable pour le district compris entre les rues du Canal et St Louis, 1re municipalité.

*Pour Constable de la Municipalité No. Trois*
EMILE BEAUREGARD.

Pour CONSTABLE de juge de paix du district compris entre les rues St. Louis et Esplanade:
THEODORE J. WILKINSON.

Nous soussignés, membres du barreau de la Nouvelle-Orléans, recommandons fortement à nos concitoyens, M. A. L. MICHEL, comme étant très propre à remplir les devoirs de constable du juge de paix No. 4, entre les rues St. Louis et Esplanade.

| | |
|---|---|
| John R. Grymes, | C. Roselius, |
| R. Hunt, | C. M. Conrad, |
| Louis Duvignaud, | Alphonse Canonge, |
| Cyprien Dufour, | L. Castera, |
| Martin Blache, | Louis Eyma, |
| Thomas J. Durant, | J. F. Pepin, |
| Lucien C. Duncan, | A. K. Joseph, |
| P. Soron, | Z. Latour, |
| H. R. Grandmont, | P. Ord, |
| Charles Delery, | Chas. M. Randall, |
| Samuel F. Glenn, | E. A. Bradford, |
| J. Duvell, | M. Greiner, |
| Félix de Courmont, | John Culbertson, |
| Robert Preaux, | Richard M. Carter, |
| Alfred Bodin, | W. C. Budd, |
| J. A. Rozier, | E. S. Goold, |
| Wm. Andry, | L. P. Canonge, |
| T. W. Collins, | George K. Rogers |

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Le 20 mai 1846.

CONFORMÉMENT à une résolution du Conseil de la Municipalité No. Un, passée dans sa séance du 27 avril dernier, avis est par le présent donné qu'il ne sera plus permis, à partir du premier juin 1846, d'inhumer aucun corps dans le cimetière du Bayou St. Jean.
21 mai A. D. CROSSMAN, Maire.

REÇU par le navire Elizabeth Ellen, venant du Havre, et à vendre à la pharmacie de A. A. Peychaud, 123, rue Royale.
Sirop anti-phlogistique de Briant.
Idem pectoral de Lamouroux.
Idem de pointes d'asperges de Johnson.
Idem de mou de veau de Degenetais.
Pâte " " idem.
Idem pectorale de Regnauld.
Idem " de Nafé d'Arabie.
Chocolat de Menier, premiers qualité.
Remède de Le Roy, par Lequoy Cottin.
Anti-Glaireux, de Guilié.
Hyposulfite de soude pour Daguerreotipe.
Tripoli porphyrise pour idem.
Brome pur " "
Hydrosulfate de soude pour bains.
Gelatine concassée
Idem pour blanc manger.
Extrait de Monesia.
Pommade de Fontaine, pour la peau.
Fèves de St. Ignace.
Biberons de Darbo, avec mamelon de rechange.
Fécule de pommes de terre très fraiche.
Huile de foie de morue idem
Idem de Napht rectifiée.
Seringues à pompe perfectionnées.
Clyso pompes complets de Petit.
Capsules gélatineuses de Raquin.
Brosses à dents, fines et assorties.
Plaques à cautère métalliques.
Pois à idem d'Iris.
Idem à idem de Frigerio.
Assortiment de suspensoirs en tricot.
Idem de plantes, fleurs, racines et semences.
Idem d'huiles essentielles.
Idem d'instruments de chirurgie.
Idem idem de gomme élastique.
Idem idem de deutiste.
Idem idem de produits chimiques, etc. etc.
4 juin—3

D. B. MACARTY, actuellement en Europe pour faire ses achats et désirant écouler le stock de son magasin, a donné ordre à ses commis de vendre à des prix excessivement réduits, les articles déjà en magasins; et de plus, les marchandises suivantes, qu'il reçoit en ce moment par le navire Elizabeth Ellen, du Havre:
Ombrelles dites pavolines américaines, brochées et moirées,
Dito dito chanoises brochées et moirées,
Parasols soie noirs unis, de 20, 22, 23 et 26 pouces,
Dito dito couleurs, de 22 et 24 dito,
Gants filet fil d'Ecosse blancs, avec bouillon,
Dito dito soie dito noirs, dito,
Dito dito dito Egyptiens, dito,
Dito dito dito noirs unis pour dames,
Dito dito fil d'Ecosse unis dito,
Corsets patentés sans coutures, de la fabrique de P. Werly, à Bar le Duc,
Guinghams superfins, patrons écossais,
Batiste blanche unie, de tous les prix,
Mousseline blanche 4/4 brochée à jours,
Mousselines à rideaux brodées au crochet,
Dito à mousquetaires brochées,
Lacets filoselle ferrés aux bouts,
Mouchoirs batiste à ourlet,
Dito dito unis, différentes grandeurs,
Dito dito unis très grands pour hommes,
Parfumeries diverses,
Bandes indépliables brodées et unies,
Courtepointes piquées pour lits d'enfant,
Bas fil d'Ecosse unis, pour hommes,
Dito pour enfans, unis et à jours,
Frange terre soie noire,
Indienne à meuble rouge, jaune, unie et à raies satinées,
Echarpes barège blanc; Dito dito barres en couleur,
Dito dito noir, uni et à raies satinées,
Coutil français, dernier genre,
Merinos noir uni, de Paturle, Lupins & Co,
Dito dito façonné,
Bretelles élastiques pour hommes et enfans.
Aussi:—Un bel assortiment de marchandises américaines, reçues par les navires Wabash et Oswego.
5 juin D. B. MACARTY, 29, Bourbon

**Occasion d'acheter à bon marché, des Bijoux, Montres, Boites à Musique et Outils d'Horlogers.**

VENTE au prix coûtant pour clore les affaires positivement le premier du mois prochain.

M. L. LION, No. 130, rue de Chartres, encoignure St.-Louis, informe respectueusement les horlogers, les marchands et toutes autres personnes qui ont besoin d'articles dans son genre d'affaires, qu'il vient de recevoir un grand assortiment de montres pour dames, messieurs et jeunes personnes; bijouterie en tout genre, et un grand lot d'outils pour horlogers. Le tout à vendre au prix coûtant pour clore ses affaires de la saison.

M. L. Lion prie les personnes qui désirent acheter à bon marché, de venir examiner ce qu'il a en vente.

N'oubliez pas qu'à la fin du mois ce magasin sera fermé!! M. L. LION.
4 juin—3 en 6j

REÇU—par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:
3000 boites et 1/2 boites sardines à l'huile de la marque B Guilloux;
1300 paniers et caisses huile de Marseille et de Nice (grandes bouteilles);
350 paniers vin de Champagne;
200 caisses liqueurs assorties, 30 do câpres;
50 do marasquin; do curaçao;
30 do Maraschino, 25 do savon de Marseille;
25 do cerises au jus.
70 barils et quarts vin de Sicile;
35 barils et quarts vin de Malaga;
100 caisses vin rouge des marques St-Julien et la Mission; 20 paniers anisette;
40 paniers et 1/2 paniers Guignolet; 200 do bouteilles vides;
[illegible] bouchons. AUG. MOLIER,
30 m rue St-Louis, No. 90.

BOIS DE CONSTRUCTION.
[illegible]

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
2 juin 1846.

CONFORMÉMENT à une résolution passée le 1er du courant par le Conseil de la Municipalité No. Un, avis est par le présent donné que le lundi, 15 du courant, il sera procédé depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 heures de l'après-midi, à l'élection d'un alderman pour représenter le second district de la dite Municipalité No. Un, en remplacement de M. N. Guibé, démissionnaire. Cette élection sera tenue dans le local connu sous le nom de "CAFÉ DE LA VILLE," à l'encoignure des rues St. Pierre et de Chartres, sous la direction de MM. Philippe Avegno et Jules David, inspecteurs, et Antoine Boznier, greffier.
3 juin—4 A. D. CROSSMAN, Maire

**AUX PERES DE FAMILLES.**

REFERENCES—Samuel J. Peters Esq., recorder Baldwin, H. Lockett Esq., Alexander Grant Esq., James Benham Esq.

Mathias HARR, maître ès art de l'Université de Dublin, a l'intention de résider avec sa famille, pendant les mois d'été, entre Lewisburg et Mandeville, sur le lac Pontchartrain. M. H. aide de son épouse, se chargera de l'éducation de quelques enfans, qui recevront une éducation solide et des soins de parens. Le local n'est qu'à trois heures de distance de la ville et est sur site des plus salubres, avec de belles promenades et d'excellents bains. S'adresser par la Poste de la Nlle. Orléans, ou à A. Baudoin Esq., No. 3, passage de la Bourse, qui donnera tous les renseignemens nécessaires. 3 juin 6

A VENDRE POUR CAUSE DE DÉPART.

UN café situé rue Ste. Anne, derrière le Théâtre d'Orléans, connu sous le nom de Café du Comte Ory, se composant de l'installation dudit café: comptoir, chaises, glaces, tables, rideaux, pendule, fontaines, caraffes, verres, batteries de cuisine, fourneaux, bouteilles vides, vins et liqueurs en dame-jeannes &c. Le loyer est payé jusqu'au 15 octobre; les licences, une payée jusqu'à la fin de l'année, les deux autres jusqu'au 1er juillet.

Si le café n'est pas vendu à l'amiable d'ici au 6 juin à dix heures A. M. il sera vendu par MM. F. Fernandez & Whiting, à l'encan, ledit jour, à 4 heures P. M. Pour les conditions, s'adresser audit café, ou à M. F. Fernandez encoignure St Louis et Chartres. 3 juin

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

LE DOCTEUR PHILIPPE ALBUZZI, a transporté sa demeure de la rue Dauphine à son ancien domicile, rue Ste. Anne, No. 136, entre les rues Dauphine et Bourbon. 1 juin—1m.

ON désire acheter au comptant un nègre ou mulâtre créole, de 14 à 18 ans, s'adresser 22 rue St Louis.
30 mai

FONDS de la Banque des Citoyens, à vendre par
LAPEYRE, HARISPE & Co,
3 jn 20 rue St Louis

CIGARES—300 000 des marques Ugues, Figaro, Evidencia, Cabana, Mulata, Box, Tacon, Iberia, Victoria, Albion, Floresta, Grata, Dos Hermanas, Indias, P. Gody, Co, Perla, Elvira, etc., qualités assorties, en magasin et à vendre par
3 juin B VALLS, 26, Commune

BOUCHONS—40,000 en sacs de 1000, à vendre par
3 juin B VALLS, 26 Commune

SUCRE DE LA HAVANE—6 caisses jaune, à vendre pour clore une facture, par B. VALLS,
3 juin 26, Commune

**Marchandises Sèches à bon marché.**

FELTER & BOYD, 70, Gravier, près la rue du Camp, désirant réaliser une partie de leur grand assortiment de marchandises sèches, les offrent à un grand rabais, pour du comptant, ou du bon papier. Ces marchandises se composent de:

Cotons Lowell, coton Ognasburg, cotons du pays blancs et écrus 3/4, 4/4 6/4, 10/4 et 12/4, linseys et jeans du Kentucky, kerseys et twills du Nord, 100 caisses calicos et indiennes claires et foncées, de 5 1/2 à 12 cents; 100 pièces guinghams assorties, linons et batavines; 100 balles de nims bleus, coutils bleus, &c. &c; 30 balles coutil blanc et écru, et lowells croisés, 30 caisses toiles à chemises 3/4, 7/8 et 4/4, grosses et fines cotonnades, étoffes en fil pour pantalons, étoffes à carreaux, coutil à matelas, &c. &c., toile d'Irlande, toile à drap, étoffes à moustiquaires, gants de fil, batistes et jaconats, dentelles, bobinets, draps, casimirs, satinets, bas, mouchoirs de soie, de coton et fil, bretelles, chales, écharpes de fantaisie, ombrelles, &c. &c.
5 juin

**$40 DE RECOMPENSE.**

VOLÉ—A bord du navire français Vesta, capt Roubry, pour à la 3e municipalité, prisonnier No 27:
Une montre à secondes fixes et indépendantes, cuvette en or, sur laquelle est gravé "Amaury, Havre," avec une chaîne de sureté en or.
La récompense promise sera payée à quiconque rapportera cette montre au capt Roubry, ou à
JENKINS & TIGLER,
No 7, rue Royale.

Les horlogers et bijoutiers sont prévenus de ne pas acheter la montre ci-dessus décrite. 5 juin 4

PAR acte passé devant M. Guyol, notaire public, le 3 courant, la société existant entre M. A. Marchal et L. Simonet, sous la raison L. Simonet & Co., a été dissoute d'un commun accord. M. A. Marchal reste seul chargé de la liquidation. 5 juin 3

POIVRE—50 sacs de Sumatra, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40 Gravier

CHAPEAUX de soie—2 caisses chapeaux de soie, dernière mode, 1 dito dito feutre gris, 1 dito dito feutre noir, en débarquement du Chateaubriant, et à vendre par
2 juin H. DEGOER & RIFFLARD, 21 Magasins

CERISES en débarquement du Chateaubriant—80 caisses cerises à l'eau-de-vie, de Godard & Co. successeur de Guelaud frères, de Paris, à vendre par
2 juin H. DE GOER & RIFFLARD,
21, Magasins

AMANDES—100 caisses amandes sans coques, de la nouvelle récolte, en débarquement du navire Wabash, venant de New-York, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
2 juin 36 Vieille Levée

SUCRE raffiné de Boston—300 barils en pains, en poudre et en poudre, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40 rue Gravier

THE—500 colis Thé poudre à canon, impérial, hyson et pouchong, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK
2 jn 40, rue Gravier

CAFE—200 sacs Java, vieux gouvernement, 1re qualité, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40 rue Gravier

CLOUS—500 barriques de Boston, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40 rue Gravier

MAQUEREAUX—500 colis Nos. 1, 2 et 3, en barils demi et quarts de barils, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
40, Gravier

**Fonds de la banque des Citoyens** à vendre en sommes à la convenance des acheteurs par
LEOPOLD JEANNET,
1 jn 22, rue St-Louis.

BOTTES, Souliers et brodequins—32 caisses actuellement en débarquement du navire Ann, à vendre par
1 juin J W DUNBAR, 30, Douane

**A VENDRE.**

UNE négresse, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, créolisée, depuis son enfance dans le pays, excellent sujet, âgée d'environ 33 ans, avec sa fille agée de 11 ans, domestique de maison et gardienne d'enfants. Ces esclaves ne sont vendues pour aucune cause autre que le besoin; elles sont pleinement garanties et on les donnerait à l'essai. S'adresser à M. ANTHONY FERNANDEZ, encanteur, rue des Ursulines, No. 202. 2 jn—

**LES MYSTERES DE L'INQUISITION.**

LES livraisons de 10 à 16 de cet ouvrage, sont en vente chez Vor. HEBERT, libraire, 140, rue de Chartres.
En vente à la même librairie, les ouvrages suivants:
A. Dumas—La Dame de Monsoreau,
Le Chevalier de Maison Rouge
F. Soulié—La Comtesse de Monrion,
Anecdote du Comte de Monte-Christo.
E. Sue—Le Juif-Errant, illustré par Gavarni, 80 portraits tirés à part, 4 beaux volumes grands in 8°.
Prix $8. 2 juin

LIBRAIRIE de Vor. HEBERT, 140, rue de Chartres, en vente:
F. V. Raspail—Manuel annuaire de la santé ou médecine et pharmacie domestiques, 1 petit volume in 8°.
Saint-George—Les Mousquetaires de la Reine.
Curé-dents camphrés, suivant l'hygiène Raspail. 2 jn

BLANCS de Baleine—200 caisses New Bedford, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40 rue Gravier

SACS en Pitre—25,000 de 2 boisseaux 1/2, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40 rue Gravier

INDIGO—10 surons Caracas, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
2 jn 40 rue Gravier

CORDE D'EMBALLAGE—40 rouleaux du Missouri, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
1 jn 92 Tchoupitoulas

BEURRE—100 barrils beurre de l'Ouest, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
1 jn 92, Tchoupitoulas.

CHANDELLES—70 caisses marque de l'Etoile, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
1 jn 92 Tchoupitoulas

LIQUEURS du pays—30 quartiers pipes et barils eau de vie et rhum Nouvelle-Angleterre, en débarquement du navire Monongahela et à vendre par
1 juin ROBERTS & HALL, 75, Magasin

LES Soussignés offrent à vendre en débarquement des navires Ancona et Chateaubriand, venant du Havre, savoir:
Ombrelles, grande nouveauté.
Parapluies, soie noir, 24 à 36 pouces.
Corsets assortis, Toilettes noires et blanches.
Dentelles noires et blanches. Caleçons pour bains.
Souliers noirs pour robes. Barege noire do.
Chaussettes fil de fil pour hommes.
Do. coton blanc et bleu pour hommes et enfants.
Mouchoirs fil blanc de Chollet. Do. batiste.
Bretelles coton blanc tricotées.
Do. gomme élastique, nouveau genre.
Anneaux à rideaux. Epingles, fantaisie pour coiffures.
Savons d'amandes amères. Do. fins assortis et en boites.
Essences, pommades, crème de Pâques, Eau de Cologne, sachets, extraits d'odeurs, cuves à ombres, philocômes, phlocomes.
Rubans de fil français, assortis de numéros.
Boutons de fil, do. de nacre, do. [illegible].
Mousseline laine noire.
Toujours en magasin et à vendre à bon marché, un grand assortiment d'articles de saison.
Manuel annuaire de la santé, par F. V. Raspail.
1 juin F & J LACOSTE, 105 rue Royale.

COGNAC Pellevoisin en demi et quart de pipes, 4me preuve.
2000 boites et demi boites sardines à l'huile, de la marque de Chateaubrit, et Barrel de La Rochelle.
160 demi boites maquereaux à l'huile.
40 paniers guignolet surfin d'Angers.
30 boites pâtés truffés assortis.
150 pots moutarde française.
500 demi boites petits pois.
3 boucauts cassé.
200 barils noir animal en poudre.
A vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
1 juin 60, rue de la Douane.

BON MARCHÉ AU COMPTANT.
No. 26, rue Ste. Anne, entre Levée et Condé.

ALEXANDRE LANAUZE, importeur et détaillant en quincaillerie, fer, clous forgés et taillés assortis, outils et matériaux pour charpentiers, entrepreneurs, couleurs, huiles, verre à vitres, cordage, outils de menuisier et de charpentier de navire, outils de Conger & Watts, de Cincinnati, de Cooper, &c.
1 mai—1m [illegible] rue Ste Anne

OLIVES D'ESPAGNE—[illegible] à vendre à bas prix par [illegible] BARRETT,
13 mai 21, Gravier

SALAISONS—[illegible] caisses olives vertes, 100 do câpres capotes, 100 de cornichons, reçus par le navire Mozart, de Marseille, à vendre par S. Vor. BARRETT,
13 mai 21, Gravier

HUILE—[illegible] paniers huile d'olive, Plagniol, reçus par le Mozart et à vendre par S. Vor. BARRETT,
13 mai 21, Gravier

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—en caisses en débarquement des navires W Gray et Medora formant un assortiment de chaussures pour [illegible]
30 m J G W DUNBAR, 30 Douane

A VENDRE—[illegible] caisses huile d'olive superfine, [illegible]
REYNAUD, CUCULLU & Co,
34 Tchoupitoulas